

## MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DU-TERTRE

### **Note de présentation brève et synthétique (L. 2313-1, L. 3313-1 du Code des Collectivités territoriales)**

L'article L. 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte Administratif (C.A.) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Comptable public dépendant de la Direction des Finances.

#### **1 - Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

##### **A - Le contexte national et international**

La situation économique internationale est marquée par une accumulation de crises extérieures, qui échappent à l'ensemble des gouvernements. L'épidémie de COVID 19 n'est pas terminée. La guerre en Ukraine a non seulement engendré une crise géopolitique mais également une crise énergétique majeure. De plus, la sécheresse généralisée de l'été 2022 fait craindre des tensions sur l'approvisionnement alimentaire.

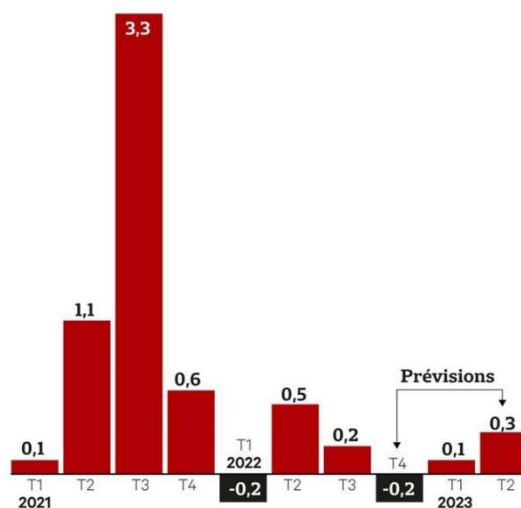
Dans sa note de conjoncture de fin d'année publiée le 15 décembre 2022, l'Institut National des Statistiques et des Études Économique (INSEE) ne tablait plus sur une croissance nulle en fin d'année 2022, mais sur un repli de l'activité de 0,2 %. L'économie française progresserait de 2,5 % en 2022, soit 0,2 % de moins qu'espéré par Bercy.

Au fil des mois, les prévisions des instituts économiques s'assombrissent pour 2023. Avec +1 %, la croissance retenue par le Gouvernement se situe désormais nettement au-dessous des prévisions les plus récentes.

Ces nouvelles prévisions s'expliquent en grande partie par les difficultés de production dans l'industrie. Selon l'INSEE, la baisse de production d'électricité liée aux opérations de maintenance dans les centrales nucléaires coûterait 0,4 point de PIB. La consommation des ménages, traditionnel moteur de la croissance en fin d'année, serait également en net recul (-0,7 %). Un mauvais chiffre lié à une réduction des achats de biens, mais aussi à une réduction de la consommation d'énergie « du fait des températures clémentes en octobre-novembre et d'ajustements de comportements face aux hausses de prix », précise l'INSEE.

## La croissance du PIB

En % du PIB par trimestre



SOURCE : INSEE

Dès le début 2023, l'activité repartirait à la hausse : elle progresserait de 0,1 % au cours des trois premiers mois de l'année, puis de 0,3 % au deuxième trimestre. Ce rythme de croissance, estimé à juin 2023, à +0,4 %, met à mal la prévision du Gouvernement. Pour atteindre 1 % de croissance l'an prochain, ainsi que le Ministère des Finances l'a projeté, il faudrait que le PIB augmente de 0,8 % au troisième et au quatrième trimestre, selon les calculs de l'INSEE.

## B – Remontée de l'inflation

Les premiers mois de 2023 vont être marqués par la remontée de l'inflation.

### Prévisions d'inflation

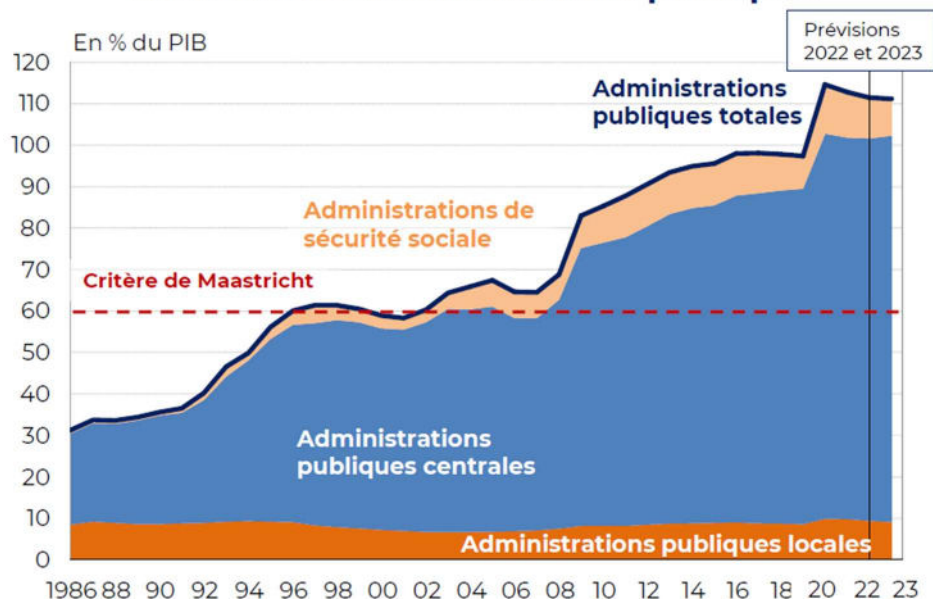
Prévisions annuelles France	2023
Insee (déc. 2022)	/
Banque de France (déc. 2022) - IPCH	+6,0%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+4,4%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+5,7%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+4,6%
Gouvernement (PLF 2023)	+4,2%
Prévisions annuelles Zone euro	2023
BCE (déc. 2022) - IPCH	+6,3%
Commission européenne (nov. 2022) - IPCH	+7,0%
OCDE (nov. 2022) - IPCH	+6,8%
FMI (oct. 2022) - IPCH	+5,7%

Les prévisions varient entre +4,6 % et 7 % d'inflation pour l'année 2023.

## C - L'endettement des collectivités et de la commune

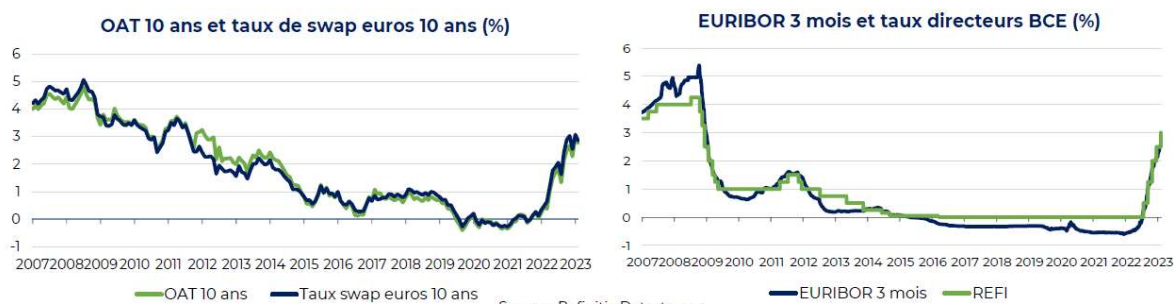
L'endettement des collectivités reste raisonnable en comparaison de l'endettement public. Il n'y a pas de nouveauté sur ce constant, qui reste vrai au fil des années.

## La dette des administrations publiques



Les taux d'intérêt sont en nette hausse. Comme le montre le graphique ci-dessous, il devient difficile pour les collectivités d'emprunter à un taux bas. Les nouveaux taux d'intérêt sont proches des 5%.

### Évolution des taux d'intérêt



#### Une nouvelle donne pour les emprunteurs depuis un an : la remontée des taux courts et longs

Après une longue période de taux courts particulièrement faibles, les taux d'intérêts en Zone Euro ont augmenté significativement courant 2022 sous l'impact de la hausse des prix de l'énergie. Cette hausse a poussé la Banque centrale européenne (BCE) à resserrer sa politique monétaire cinq fois en moins d'un an. La BCE a ainsi porté son principal taux de refinancement (REFI) de 0,00 % à désormais 3,00 % depuis le 8 février dernier. En conséquence, l'Euribor 3 mois, principal index utilisé sur les emprunts à taux variable, est passé en territoire positif et dépasse 2,60 %. Les taux longs ont poursuivi leur remontée sous les effets cumulés de la croissance (PIB) depuis 2021 et de la reprise de l'inflation. Le taux de swap EUR à 10 ans s'établit ainsi désormais au-delà de 2,60 %.

#### Prévisions budgétaires : des estimations prudentes pour 2023 et au-delà

La récente remontée des taux modifie l'exercice de prévisions pour les collectivités, avec un coût des nouveaux emprunts supérieurs à celui des années antérieures. Aussi, les collectivités pourront, par prudence, calculer les échéances de leurs nouveaux emprunts entre 3,50 % et 5,00 %. À noter, les intérêts de la dette ne représentent qu'une part très faible des dépenses réelles de fonctionnement (moins de 2 % en 2021).



**La Ville de Saint-Martin-du-Tertre reste une commune peu endettée. Elle a décidé d'emprunter juste avant la hausse des taux. En revanche, l'effet inflationniste est plus ardu à éviter.**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 739 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 739 000,00									
00002970459	CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE	25/03/2022		30/09/2022	900 000,00	F		1,070	1,070		T	C	O	A-6
1057374	CREDIT AGRICOLE	25/04/2017		15/02/2018	300 000,00	F		1,420	1,426		S	X Echéance constante		A-1
1102717	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	26/11/2007		01/01/2009	580 000,00	F		2,800	2,089		A	X Echéance constante		A-1
5155075	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/11/2016		01/01/2018	276 457,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
5155082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/11/2016		01/01/2018	100 089,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
5157082	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/11/2016		01/01/2018	132 454,00	F		0,000	0,000		A	C		A-1
60307107643	CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE	07/03/2011		21/02/2012	450 000,00	R	EURIBOR	2,210	0,824		T	C		A-1

## 2- Contexte réglementaire et financier

### A- Le partage de la taxe d'aménagement redevient facultatif

Le gouvernement accepte la remise en cause de la réforme du partage de la taxe d'aménagement (TA) entre les communes et leur intercommunalité. Introduite par la loi de finances pour 2022, celle-ci a rendu obligatoire le reversement par les communes membres d'une partie ou de la totalité du produit de la taxe à leur intercommunalité, et ce en tenant compte des dépenses d'équipements publics que cette dernière finance du fait de ses compétences sur le territoire communal.

L'exécutif a donc fait le choix de ne pas aller à l'encontre du compromis que les parlementaires ont passé dans le cadre de l'examen de la seconde loi de finances rectificative pour 2022 (publiée le 2 décembre). Ceux-ci se sont mis d'accord pour revenir au caractère facultatif du reversement de la taxe d'aménagement à l'intercommunalité (principe qui prévalait avant la réforme). C'est bien cette solution qui est préférée. En effet, l'article 37 A qui avait été introduit dans le cadre de la première lecture du PLF 2023 à l'Assemblée et qui pouvait susciter de la confusion – en prévoyant le maintien d'une obligation de délibérer sur le partage de la TA pour les communes et leur intercommunalité – est supprimé. Les règles sont ainsi clarifiées.

Il convient néanmoins de préciser que les délibérations prévoyant les modalités de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par la commune à son intercommunalité « demeurent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi ». Cette règle doit s'appliquer aussi bien aux délibérations ayant été prises au titre de 2022 qu'à celles l'ayant été au titre de 2023 (précision apportée par l'article 37 AA du PLF 2023).

**La Ville de Saint-Martin-du-Tertre, rare commune ayant délibéré pour respecter la loi de finances pour 2022, a pris une nouvelle délibération pour abroger le dispositif de reversement.**

### B- L'évolution des principales dotations de l'État

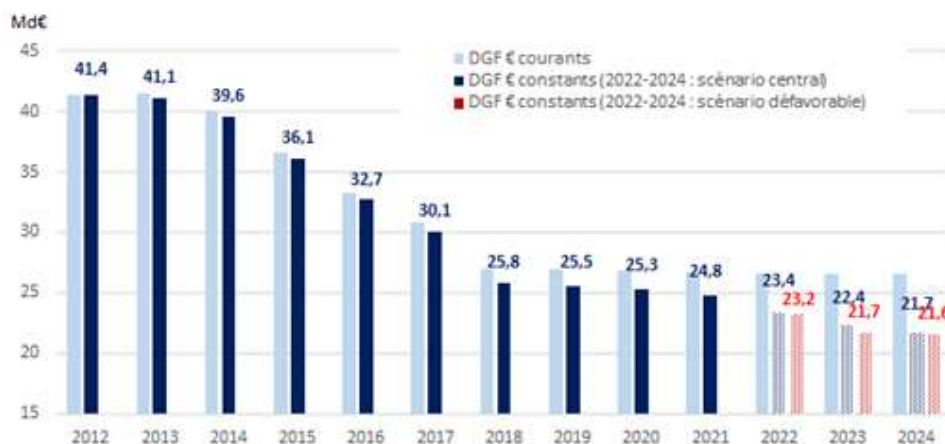
L'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 26,9 milliards d'euros pour 2023. Elle doit donc augmenter de 320 millions d'euros par rapport à 2022.

Cette revalorisation fait suite à une autre déclaration de la Première Ministre, le 7 octobre 2022, devant la convention d'Intercommunalités de France pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. Déclarant que le contexte imposait au Gouvernement d'apporter une réponse plus forte, cette enveloppe supplémentaire aboutira, selon ses calculs, à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023, contre la moitié en 2022 et un tiers en 2023 si rien n'avait été fait.

La revalorisation votée se répartit ainsi qu'il suit : + 200 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), + 90 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité.

Les sénateurs avaient prévu qu'elle croisse de près de 800 millions d'euros de plus. De la même manière, l'Association des Maires de France (AMF) avait revendiqué d'indexer la DGF sur l'inflation. La stabilité affichée de la DGF depuis 2017 avait en effet du sens tant que l'inflation était faible ou nulle. Avec son accélération actuelle, cette stabilité révèle un autre sens : la hausse des prix induit une DGF en net recul en euros constants. Selon les scénarios d'évolution de l'inflation de la Banque de France, la perte de DGF pourrait s'élever de -1,45 Md€ (-5,9 %) à -1,6 Md€ (-6,3 %) en 2022 par rapport à 2021 en euros constants. La DGF pourrait perdre de nouveau de 800 M€ à 1,5 Md€ en 2023 et de 150 M€ à 400 M€ en 2024 selon le scénario retenu. En cumul, cela représenterait donc un manque à gagner pour les collectivités compris entre 6,3 Md€ et 7,9 Md€ sur 3 ans.

## Évolution de la Dotation globale de fonctionnement



Source : OFGL, calculs FNTP à partir des scénarios d'inflation de la Banque de France

**Une DGF déconnectée de l'inflation équivaut à une baisse de ressources. Ce constat s'aggravera d'année en année.**

**Or, la dotation globale de fonctionnement pour Saint-Martin-du-Tertre reste stable à 391 320 €.**

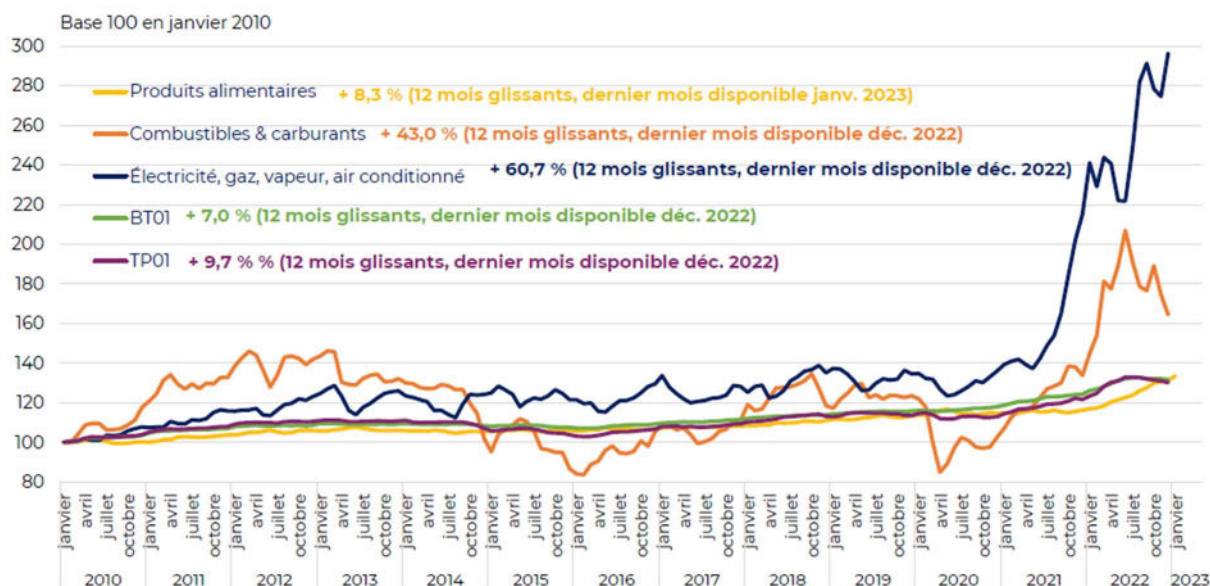
### C - Le contexte local

En 2023, comme en 2022, le prix de l'énergie va probablement continuer d'augmenter de manière importante, du fait de la situation mondiale, que ce soit sur le contexte politique ou sur le plan économique. La crise liée à la COVID-19 avait déjà eu des effets négatifs sur l'économie.

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre devra donc faire face à ces augmentations (coût de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers). Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023 en tiennent compte. Déjà en 2021, la commune, consciente du risque d'augmentation du prix de l'énergie, a investi pour moderniser son éclairage public pour limiter sa consommation électrique. En 2022, un effort a été fait pour moderniser également les éclairages des bâtiments communaux.

Saint-Martin-du-Tertre reste victime de la hausse, parfois démesurée, des indices des prix.

## Évolution de certains indices de prix impactant la dépense locale



Source : [Indices Insee](#), calculs La Banque Postale

Notre ville, qui souhaite investir de manière importante sur des projets de constructions ou d'extension d'équipements communaux, est fortement touchée par ces évolutions négatives.

Lors de la réalisation de ces projets, une attention particulière sera portée sur les économies possibles pour en réduire les coûts de fonctionnement. Toutefois, il devient évident que les projets, devenus plus onéreux, nécessiteront un étalement dans le temps.

Si la ville a su anticiper pour limiter la hausse de l'énergie en étant plus vertueuse (modernisation de l'éclairage public, de l'éclairage des bâtiments et d'un début de meilleure gestion du chauffage), il n'a pas été possible de faire de même pour contrer la hausse des prix du BTP.

### **3 - Priorités du budget**

**En matière de dépenses de fonctionnement**, les priorités de la ville de Saint-Martin-du-Tertre consistent à **maîtriser autant que possible certaines dépenses de fonctionnement** (dépenses énergétiques et renégociation de contrats). L'année 2023 sera, dans ce domaine, une année identique à 2022 : la **recherche constante d'économie en maintenant un bon niveau de services publics**.

**En dépenses d'investissement, il est proposé notamment :**

- **Travaux d'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Langevin Wallon,**
- **Projet de ludothèque et de salle polyvalente**, en vue de la réalisation des phases allant du permis de construire et au dossier de consultation des entreprises, avec le **début des travaux** de désamiantage,
- **Aménagement d'un parking, rue du Lieutenant Baude,**
- **Achat de matériels techniques,**
- Réalisation d'un **jeu extérieur pour la maternelle,**
- **Achat de mobilier pour le restaurant,**
- Achat d'un **véhicule,**
- Travaux de **rénovation des bâtiments et aménagement de voirie,**
- **Dépenses imprévues.**

#### **4 - Ressources et charges des sections de fonctionnement**

Certaines charges de la section de fonctionnement sont en hausse, comme par exemple les dépenses liées à l'énergie :

- ✓ 60612 - Énergie – Électricité – prévisions de dépenses de 200 000 € au lieu de 113 000 € en 2021.
- ✓ 60613 - Chauffage urbain - prévisions de dépenses de 60 000 € en 2023, au lieu de 20 000 € en 2022 et de 12 000 € en 2021.
- ✓ 60622 – Carburants - prévisions de dépenses de 25 000 € en 2023, au lieu de 10 000 € en 2022 et de 7 000 € en 2021.

D'autres charges sont également en augmentation prévisionnelle : charges de personnel et frais assimilés - prévisions de dépenses de 1 302 300 € au lieu de 1 210 500 € en 2022.

En 2023, le prix de l'énergie va probablement continuer d'augmenter de manière importante, du fait de la situation mondiale, que ce soit sur le contexte politique ou sur le plan économique. La crise liée à la COVID-19 avait déjà eu des effets négatifs sur l'économie.

La Ville de Saint-Martin-du-Tertre devra donc faire face à ces augmentations (coût de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers). Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2023 en tiennent compte. Déjà en 2021 et 2022, la commune, consciente du risque d'augmentation du prix de l'énergie, a investi pour moderniser son éclairage public pour limiter sa consommation électrique.

Notre ville va également investir de manière importante sur des projets de constructions ou d'extension d'équipements communaux. Lors de la réalisation de ces projets, une attention particulière sera portée sur les économies possibles pour en réduire les coûts de fonctionnement.

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	3 783 361,85	2 866 201,00
	+	+	+
REPORT	RESTES A RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	0,00	0,00
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	(si déficit) 0,00	(si excédent) 917 160,85
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 783 361,85</b>	<b>3 783 361,85</b>

#### INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 750 129,49	1 101 205,32
	+	+	+
REPORT	RESTES A RÉALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	236 684,96	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 885 609,13
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 986 814,45</b>	<b>1 986 814,45</b>
	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>5 770 176,30</b>	<b>5 770 176,30</b>



## Présentation des votes par chapitre

**En section de fonctionnement, dépenses, il est proposé :**

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>						
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>						
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 217 500,00	0,00	1 206 600,00	0,00	1 206 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés.	1 210 500,00	0,00	1 302 300,00	0,00	1 302 300,00
014	Atténuations de produits	225 055,00	0,00	225 055,00	0,00	225 055,00
65	Autres charges de gestion courante	261 500,00	0,00	317 462,00	0,00	317 462,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 914 555,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 051 417,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 051 417,00</b>
66	Charges financières	39 615,46	0,00	29 248,61	0,00	29 248,61
67	Charges exceptionnelles	11 000,00	0,00	7 700,00	0,00	7 700,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 400,00	0,00	8 000,00	0,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues	63 970,06	0,00	86 996,24	0,00	86 996,24
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 039 540,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 183 361,85</b>	<b>0,00</b>	<b>3 183 361,85</b>
023	Virement à la section d'investissement	200 000,00	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 239 540,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 783 361,85</b>	<b>0,00</b>	<b>3 783 361,85</b>

+

<b>D 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>3 783 361,85</b>
--	---------------------

**En section de fonctionnement, recettes, il est proposé :**

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	181 000,00	0,00	434 900,00	0,00	434 900,00
73	Impôts et taxes	1 508 504,00	0,00	1 599 998,00	0,00	1 599 998,00
74	Dotations et participations	736 300,00	0,00	688 303,00	0,00	688 303,00
75	Autres produits de gestion courante	128 000,00	0,00	125 000,00	0,00	125 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 563 804,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 865 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 865 201,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	100,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 563 904,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 866 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 866 201,00</b>
042	Opérations ordre transfert entre sections	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	Opérations ordre intérieur de la section	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 563 904,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 866 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 866 201,00</b>

+

<b>R 002 RÉSULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>917 160,85</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES</b>	<b>3 783 361,85</b>
--	---------------------

**En section d'investissement, dépenses,**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 140,00	6 304,88	35 000,00	0,00	35 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	212 088,95	104 557,73	326 000,00	0,00	326 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
23	Immobilisations en cours	1 261 469,69	125 822,35	1 106 000,00	0,00	1 106 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 523 698,64</b>	<b>236 684,96</b>	<b>1 507 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 507 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	115 944,59	0,00	151 000,00	0,00	151 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	87 129,49	0,00	87 129,49
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>127 944,59</b>	<b>0,00</b>	<b>243 129,49</b>	<b>0,00</b>	<b>243 129,49</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 651 643,23</b>	<b>236 684,96</b>	<b>1 750 129,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 986 814,45</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	20 895,88		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>20 895,88</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 672 539,11</b>	<b>236 684,96</b>	<b>1 750 129,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 986 814,45</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 986 814,45</b>
---	---------------------

**En dépenses, il est proposé notamment :**

- **Travaux d'extension du restaurant scolaire de l'école élémentaire Langevin Wallon,**
- **Projet de ludothèque et de salle polyvalente,** en vue de la réalisation des phases allant du permis de construire et au dossier de consultation des entreprises, avec **le début des travaux** de désamiantage,
- **Aménagement d'un parking, rue du Lieutenant Baude,**
- **Achat de matériels techniques,**
- Réalisation d'un **jeu extérieur pour la maternelle,**
- **Achat de mobilier pour le restaurant,**
- Achat d'un **véhicule,**
- Travaux de **rénovation des bâtiments et aménagement de voirie,**
- **Dépenses imprévues.**

**En section d'investissement, recettes,**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	345 630,50	0,00	471 205,32	0,00	471 205,32
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>345 630,50</b>	<b>0,00</b>	<b>471 205,32</b>	<b>0,00</b>	<b>471 205,32</b>
10	Dotations, fonds divers & réserves (hors 1068)	192 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	903 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie))	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 095 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 440 630,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	200 000,00		600 000,00	0,00	600 000,00
040	Opérations ordre transfert entre sections	20 895,88		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>220 895,88</b>		<b>600 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 661 526,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 101 205,32</b>	<b>0,00</b>	<b>1 101 205,32</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>885 609,13</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES</b>	<b>1 986 814,45</b>
---	---------------------

Pour information

<b>AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>600 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**5 - Niveau des taux d'imposition**

L'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales,

Après avis de la commission des finances du 27 mars 2023,

À compter de cette année, les communes et EPCI doivent voter le taux de Taxe d'Habitation en même temps que les autres taux avant le 15 avril 2023 sur la même délibération.

Le nouveau nom de la TH est "Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale".

Le taux gelé de TH 2019 qui a été reconduit jusqu'en 2022 devient le taux de référence pour 2023.

Le taux pivot pour les règles de lien entre les taux est le taux de Taxe Foncière Bâtie, ainsi les taux ne peuvent augmenter plus, ou diminuer moins que le taux de Foncier Bâti.

Les produits attendus sont les suivants :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit attendu 2023
<b>Taxe foncière bâtie (TFB)</b>	2 568 875	<b>33,68</b>	95,92	2 769 000	932 599
<b>Taxe foncière non bâtie (TFNB)</b>	30 048	<b>110,00</b>	147,82	32 000	35 200
<b>Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)</b>	170 304	<b>21,00</b>	58,54	182 396	38 303
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	98 189	<b>20,00</b>	49,24	123 200	24 640
				Total	1 030 742

Il est prévu un produit fiscal supérieur à celui de l'année 2022, soit 1 030 742 € au lieu de 917 522 €.

#### 6 - Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Les emplois permanents à temps complet représentent 29 postes et les emplois permanents à temps non complet comptent 5,88 postes.

La ville de Saint-Martin-du-Tertre compte 31,88 agents (équivalents temps plein).

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint administratif	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif ppal 2e cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		9,00	8,00	17,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint technique	C	8,00	8,00	16,00	8,00	0,00	8,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		4,00	2,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint d'animation	C	3,00	2,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Animateur Territorial Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		29,00	10,00	39,00	23,00	0,00	23,00

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM	352	0,00	A	CDD
Adjoint technique	C	TECH	352	0,00	A	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				0,00		

Les effectifs sont stables.

Le temps effectif de travail est de 1600 heures annuelles auxquelles s'additionnent les 7 heures dues au titre de la journée de solidarité.